

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 22

Services du Premier Ministre.

IV. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 29), 837 (tome XIV), 840 (tome V) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Territoires d'outre-mer.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les dépenses ordinaires	11
A. — Les mesures acquises	11
B. — Les mesures nouvelles	12
II. — Les dépenses en capital	19
A. — Les investissements exécutés par l'Etat	19
B. — Les subventions d'investissements accordées par l'Etat	19
Observations de la Commission des Finances	23
ANNEXE I. — Aperçu sur la situation des Territoires d'Outre-Mer	31
ANNEXE II. — Le nickel en Nouvelle-Calédonie	47
ANNEXE III. — Les principales réalisations effectuées dans les Territoires d'Outre-Mer pendant l'année 1968	51

Mesdames, Messieurs,

La crise qu'a subie l'économie française au cours de l'année 1968 n'a pas eu de répercussions importantes dans les Territoires d'Outre-Mer, si ce n'est une diminution temporaire des approvisionnements en provenance de la Métropole. Mais les Territoires d'Outre-Mer n'ont connu ni troubles sociaux ni hausse sensible des prix, et, en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, l'année 1968 a même été marquée par une accélération de l'expansion après le ralentissement de 1967.

Cependant, exception faite du cas de la Nouvelle-Calédonie, le déficit de la balance commerciale se maintient et même s'accroît : en 1968 on a vu une modification intervenir dans certains courants d'échange notamment en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et le Japon vers lequel les exportations ont pratiquement doublé. Cette orientation s'explique par les achats très importants de minerais de nickel par ce pays.

Si les Etats-Unis continuent à être un fournisseur et un client important pour les Territoires d'Outre-Mer, leur part relative diminue au profit notamment des pays de la Communauté économique européenne (en particulier de l'Allemagne fédérale) avec lesquels les liens commerciaux se renforcent.

Toutefois, mis à part l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon dont le commerce est surtout orienté vers l'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis), la Métropole demeure le principal fournisseur et le principal client des Territoires d'Outre-Mer : sa part se renforce dans ceux-ci notamment en Polynésie et aux Comores, l'accroissement moyen des échanges étant d'environ 15 %.

Le déséquilibre, constaté dans la balance commerciale des Territoires d'Outre-Mer, est en grande partie la conséquence normale des dépenses qui y sont effectuées par la Métropole et notamment des investissements importants réalisés au titre du budget de l'Etat.

C'est dire l'importance de celui-ci dans l'économie de ces pays d'Outre-Mer (1) dont il doit contribuer à maintenir le développement notamment en assurant un relèvement du niveau de vie des populations et en comblant le retard constaté entre leur situation économique et sociale et celle de la Métropole.

*
* *

Comparé à celui de 1969, le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1970 s'élève à 237.886.047 F contre 230.003.421 F et se présente de la manière suivante :

	1969	1970	DIFFERENCE
	(En francs.)		
<i>Dépenses ordinaires.</i>			
Titre III. — Moyens des services...	61.893.923	68.793.494	+ 6.899.571
Titre IV. — Interventions publiques.	81.709.498	99.517.553	+ 17.808.055
Total	143.603.421	168.311.047	+ 24.707.626
<i>Dépenses en capital.</i>			
Crédits de paiement	86.400.000	69.575.000	— 16.825.000
Autorisations de programme	79.800.000	(1) 74.775.000	— 5.025.000

(1) Auquelles pourront s'ajouter 7.800.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

De cette comparaison, quelques caractéristiques générales peuvent être dégagées :

— une augmentation modeste des dotations qui d'une année sur l'autre progressent de 3,4 % contre 7,4 % l'an dernier ;

— un accroissement important des dépenses ordinaires de 17,2 % contre + 3,9 % en 1969 ;

— un abattement substantiel des crédits de paiement de 19,6 % qui contraste avec la progression sensible de 13,7 % observée pour la présente année.

(1) Une note constituant l'annexe I du présent rapport présente un aperçu de la situation des différents Territoires d'Outre-Mer.

Aussi, tout en prenant acte de la modeste augmentation de 3,4 % du projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1970 par rapport au budget voté de 1969, devons-nous regretter que ce budget soit essentiellement orienté vers la gestion et que les investissements y soient exagérément réduits sinon sacrifiés.

1° *La gestion.*

Le montant des dépenses ordinaires traduit une progression très sensible des crédits de 24,7 millions de francs d'une année sur l'autre dont :

6,9 millions de francs au titre des moyens des services (+ 6,7 millions de francs pour les seules dépenses de personnel) ;

Et 17,8 millions de francs pour les interventions publiques (+ 17,6 millions de francs pour les subventions aux budgets locaux).

2° *Les investissements.*

Les dépenses en capital en 1970 seront de 69.575.000 F contre 86.400.000 F en 1969 pour les crédits de paiement : cette baisse brutale de 16.825.000 F en une année équivaut, à niveau de prix égal, à dépenser un cinquième de moins l'an prochain qu'au cours de la précédente année ; comme les prix auront entre temps progressé de 6 % environ, on constate que le volume des investissements sera réduit de près d'un quart.

La même évolution en baisse caractérise les autorisations de programme ; cependant la réduction qui les affecte est proportionnellement moindre puisqu'elles s'élèveront à 74.775.000 F en 1970 contre 79.800.000 F (— 6,3 %) : encore faut-il noter que dans ce domaine la situation pourrait être considérée comme meilleure en 1970 qu'en 1969 si aux autorisations de programme prévues pour 1970 on ajoute celles bloquées au titre du Fonds d'action conjoncturelle et dont le montant est de 7.800.000 F.

*

* *

Cependant, il est juste de souligner que le budget proprement dit des Territoires d'Outre-Mer ne représentait en 1969 que 30,4 % de l'effort financier de la Métropole dans ces territoires, aussi n'est-il pas possible, en tenant compte des seules dotations inscrites dans ce budget de juger des options gouvernementales pour ces pays en 1970.

A cet effet il vous a paru indispensable de rappeler dans le tableau ci-après les diverses dotations budgétaires qui seront réservées l'an prochain aux Territoires d'Outre-Mer.

Crédits affectés aux Territoires d'Outre-Mer.

NATURE DES DEPENSES	1969				1970			
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Dont crédits de paiement.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Dont crédits de paiement.	Total.
	(En millions de francs.)							
<i>I. — Dépenses civiles.</i>								
Affaires culturelles	»	»	»	»	»	1,000	1,000	1,000
Affaires sociales	»	6,925	»	6,925	»	6,925	»	6,925
Anciens combattants	»	7,064	»	7,064	»	7,065	»	7,065
Economie et Finances :								
Charges communes	»	27,314	»	27,314	»	27,666	»	27,666
Services financiers	»	9,218	»	9,218	»	9,679	»	9,679
Education nationale	»	47,194	0,250	47,194	»	49,791	1,000	49,791
Equipement et Logement	0,251	5,092	2,173	5,343	0,251	5,393	2,428	5,644
Intérieur	0,006	1,007	»	1,013	0,006	1,335	»	1,341
Justice	»	9,953	»	9,953	»	10,293	»	10,293
Services du Premier ministre :								
Jeunesse, sports et loisirs	»	3,485	0,885	3,485	»	2,676	»	2,676
Territoires d'Outre-Mer	9,421	207,192	71,596	216,613	10,602	225,993	67,200	236,595
Groupement des contrôles radio-électriques	»	0,349	»	0,349	»	0,387	»	0,387
Transports :								
Aviation civile	1,274	52,934	24,415	54,208	1,316	40,378	12,525	41,694
Marine marchande	»	2,716	0,544	2,716	»	3,221	0,679	3,221
Postes et Télécommunications	0,297	18,510	6,110	18,807	0,309	14,925	1,168	15,234
Totaux (I)	11,249	398,953	105,973	410,202	12,484	406,727	86,000	419,211
<i>II. — Dépenses militaires.</i>								
Section commune	»	43,142	2,148	43,142	»	43,575	1,593	43,575
Section Air	»	16,632	»	16,632	»	19,381	»	19,381
Section Forces terrestres	»	135,473	4,373	135,473	»	155,042	4,500	155,042
Section Marine	»	151,691	1,408	151,691	»	201,014	0,743	201,014
Totaux (II)	»	346,938	7,929	346,938	»	419,012	6,836	419,012
Totaux généraux	11,249	745,891	113,902	757,140	12,484	825,739	92,836	838,223

La lecture de ces données permet de constater :

— que la Métropole consacra aux Territoires d'Outre-Mer 838,2 millions de francs en 1970 contre 757,1, soit une progression de crédits de 81,1 millions de francs correspondant à un pourcentage de 10,7 % ;

— que les dépenses militaires s'accroissent de 72,2 millions de francs ;

— que les crédits de paiement constituent à peine 11,1 % de la masse des dotations affectées aux Territoires d'Outre-Mer, insuffisance dont il est urgent de prendre conscience : leur part dans cet ensemble étant en diminution puisqu'elle était en 1969 de 15 %.

I. — Les dépenses ordinaires.

A. — LES MESURES ACQUISES

En ce qui concerne les *mesures acquises*, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 10.810.635 F, résulte de l'application de décisions relatives au personnel, de transferts et de majorations de subventions, d'une part, et de la non-reconduction de crédits ouverts en 1968, d'autre part.

1° *L'application de décisions relatives au personnel.*

Pour + 1.591.206 F au titre de l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations publiques (personnels de l'administration centrale et personnels d'autorité en service dans les Territoires d'Outre-Mer) applicables aux 1^{er} juin et 1^{er} octobre 1968 et au 1^{er} avril 1969 ;

Pour + 962.707 F au titre de la revalorisation des traitements des agents des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer ;

Pour + 2.905.360 F au titre de l'application de textes (indemnités spécifiques, revisions statutaires, cotisations de sécurité sociale, prestations familiales) ;

Pour + 1.520.700 F au titre de la création d'un corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (création de 172 emplois et suppression concomitante de 172 emplois territoriaux).

La répartition des nouveaux emplois est la suivante :

- 18 représentation du pouvoir central ;
- 2 services administratifs ;
- 1 commerce extérieur ;
- 81 police administrative ;
- 64 douanes ;
- 3 inspection du travail.

2° *Les transferts.*

Un transfert de 11 emplois et des crédits correspondant est effectué du budget du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population au Ministère d'Etat chargé des Territoires d'Outre-Mer pour permettre à celui-ci d'exercer sa compétence en matière d'aide et assistance aux personnes originaires de ces pays (+ 250.976 F).

3° *Les subventions.*

Pour + 3.827.971 F, des subventions sont octroyées aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques et des prestations familiales.

4° *La non-reconduction de crédits ouverts en 1969.*

Les dotations des chapitres 34-21 (dépenses de fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer) et 34-93 (remboursements à diverses administrations) sont réduites de 248.285 F.

B. — LES MESURES NOUVELLES

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit supplémentaire de 13.896.991 F est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en deux rubriques :

- les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;
- les mesures diverses.

1° *Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.*

Ces mesures, qui avaient intéressé en 1969 les services d'Etat principalement en *Nouvelle-Calédonie* et en *Polynésie française*, concernent pour 1970 ces deux territoires et celui de *Wallis et Futuna*.

Les crédits consacrés à ces opérations (+ 699.972 F) doivent permettre :

- une modification des effectifs ;
- une majoration des crédits de matériel.

a) *Une modification des effectifs* : elle est relativement faible puisqu'elle représente une dotation de 487.972 F correspondant à la création de 15 emplois.

L'augmentation des personnels concerne la progression de l'effectif des Services d'Etat dans les Territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna.

— à la *Nouvelle-Calédonie*, l'expansion démographique, la concentration urbaine et l'installation prochaine de deux complexes industriels rendent indispensable le renforcement des services de police (+ 173.680 F : création de 5 emplois de cadres territoriaux) et de l'inspection du travail (1 emploi de contrôleur du travail + 48.623 F).

— en *Polynésie française*, le renforcement des moyens du service de la police est nécessaire en raison de l'augmentation de la population et de l'accroissement de la circulation (7 emplois nouveaux : + 177.907 F).

— à *Wallis et Futuna*, en raison des travaux poursuivis, il y a lieu d'affecter dans ce territoire un adjoint technique des Travaux publics ; de même il convient de renforcer d'une unité les effectifs de l'administration générale (2 emplois créés : + 87.762 F).

b) *Une majoration des crédits de matériel* : une dotation supplémentaire de 212.000 F est destinée à faire face aux besoins des administrations ainsi renforcées dans les Territoires d'Outre-Mer considérés.

2° *Les mesures diverses.*

Des dotations d'un montant de 13.197.019 F sont prévues pour payer les dépenses nouvelles inscrites au titre des moyens des services (— 783.065 F) et des interventions publiques (+ 13.980.084 F).

a) En ce qui concerne les *moyens des services (titre III)*, la diminution de crédits résulte de l'action de deux séries de facteurs :

Des éléments positifs :

Mesures intéressant la situation des personnels : substitution à divers emplois de l'ancien cadre de la France d'Outre-Mer d'emplois des corps métropolitains de droit commun et révision des dotations d'indemnités (+ 40.746 F) ;

Ajustements aux besoins des crédits de matériel à l'administration centrale (+ 171.000 F) et dans les Territoires d'Outre-Mer (+ 304.315 F), cette dernière augmentation de crédits étant l'incidence de la dévaluation sur les dépenses de fonctionnement des Services d'Etat dans ces pays :

— d'une part, il y a lieu de tenir compte des répercussions « mécaniques » sur les dépenses faites par les Territoires dont la monnaie n'a pas été dévaluée : le Territoire des Afars et des Issas et les Nouvelles-Hébrides.

Dans ces deux territoires, les crédits du budget de l'Etat sont en effet chiffrés en francs métropolitains dévalués, alors que les paiements interviennent en signes monétaires locaux qui ont conservé leur définition antérieure à la dévaluation : afin que les services dépensiers disposent du même volume de crédits, il est nécessaire de revaloriser de 12,5 % le montant en francs métropolitains de ceux-ci ;

— d'autre part, il a fallu compenser les effets de la dévaluation dans les deux territoires (Saint-Pierre et Miquelon et les Terres australes et antarctiques) qui effectuent des échanges importants avec les pays hors zone franc et notamment les Etats-Unis ;

Transfert du budget des Affaires étrangères (Coopération) de 10 emplois et des crédits affectés au fonctionnement de la délégation de Marseille (+ 219.396 F).

Cette délégation, qui assurait les opérations de transit à destination de l'Outre-Mer, n'a plus de justification au budget de la Coopération, étant donné que son activité se limite maintenant à l'approvisionnement des Terres australes et antarctiques et au contrôle du conditionnement et de l'embarquement des produits pharmaceutiques pour les services de santé d'Outre-Mer.

Des éléments négatifs :

Transfert au budget de l'Education nationale de 11 emplois et des crédits affectés au fonctionnement du service de l'enseignement dans le Territoire de Wallis et Futuna (— 591.902 F) ;

Economies provenant de l'étalement des recrutements à l'administration centrale (— 205.529 F) et dans les services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer (— 494.471 F) d'une part, et de la suppression de 6 emplois (deux d'attachés de la F. O. M. et de quatre emplois des cadres territoriaux) des services d'Etat du Territoire français des Afars et des Issas d'autre part (— 265.000 F).

b) En ce qui concerne les *interventions publiques* (titre IV), trois séries de mesures sont envisagées : elles sont relatives :

- aux actions nouvelles ;
- à des ajustements aux besoins ;
- à des économies.

Les *actions nouvelles* nécessitent une augmentation de crédits de 7.736.485 F.

— dans le Territoire des terres australes et antarctiques, l'augmentation de 1.130.000 F permettra notamment de procéder à des recherches qui tendent à exploiter la position géographique et géomagnétique du territoire dans le cadre d'une coopération internationale. L'essentiel de notre activité scientifique dans ce territoire est exposé dans l'analyse des problèmes spécifiques à chaque territoire constituant l'annexe I du présent rapport ;

— en Polynésie française, l'inscription budgétaire de 6.606.085 F permet de porter de 20 à 40 % en 1970 la participation de l'Etat à la rémunération des fonctionnaires des nouveaux corps qui servent dans les services du Territoire.

Rappelons que la loi du 11 juillet 1966 a prévu que ces fonctionnaires peuvent être intégrés sur leur demande dans des corps créés à cet effet : progressivement l'Etat assurera la prise en charge des rémunérations de ces agents. Cette administration de l'Etat, particulière à la Polynésie, comprend actuellement 1.183 agents rattachés à dix ministères.

— dans le Territoire des Comores : en 1970 une aide supplémentaire de 1.600.000 F est destinée :

— à accélérer son effort en matière de santé publique et de scolarisation dans l'enseignement primaire (+ 500.000 F) ;

— à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'hôpital de Moroni (+ 1.100.000 F).

Les *ajustements aux besoins* concernent la majoration (+ 1.652.200 F) des subventions d'équilibre versées aux Territoires d'Outre-Mer et l'incidence de la dévaluation sur ces subventions (+ 3.504.971 F).

Les subventions d'équilibre sont versées aux Territoires d'Outre-Mer afin de soutenir leurs efforts en matière de scolarisation, d'assistance médicale (Nouvelles-Hébrides) et de les aider à supporter les charges de transport (Terres australes et antarctiques) ainsi que les revalorisations de rémunérations (Terres australes et antarctiques, Wallis et Futuna, Nouvelles-Hébrides). La répartition est la suivante :

Nouvelles-Hébrides	+	600.000 F.
Wallis et Futuna	+	50.000 F.
Terres australes	+	1.002.200 F.

Sans doute pourrait-on critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre. Cependant on peut estimer que lorsque celles-ci répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, elles doivent être octroyées dans la mesure où le budget de ceux-ci ne supporte pas de charges inutiles ou excessives.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les Territoires d'Outre-Mer sont en effet contraints :

— de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;

— de demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets ;

— de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

Tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole ; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et participations, d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les Services territoriaux, d'autre part.

L'incidence de la dévaluation pour des raisons que nous avons déjà indiquées entraîne des ajustements de subventions :

Nouvelles-Hébrides	+	941.325 F.
Saint-Pierre et Miquelon.....	+	212.500
Terres australes.....	+	620.000
Territoires français des Afars et des Issas..	+	1.731.146

Au total, les crédits supplémentaires (incidence de la dévaluation, majoration des subventions et financement de la recherche dans les Terres australes) représentent une somme globale de 5.477.954 F dont le tableau ci-dessous fournit la ventilation par territoire.

TERRITOIRES	1969	1970 Mesures nouvelles.
Comores	5.900.000	+ 1.100.000
T. F. A. I.....	2.200.000	+ 275.000
Nouvelle-Calédonie	>	>
Nouvelles-Hébrides	5.738.858	+ 1.541.325
Polynésie	12.617.703	— 453.071
Saint-Pierre et Miquelon.....	7.257.520	+ 212.500
T. A. A. F.....	21.087.000	+ 2.752.200
Wallis et Futuna.....	1.488.378	+ 50.000
Totaux	56.289.459	+ 5.477.954

Il faut ajouter une mesure nouvelle de 176.000 F qui permettra d'augmenter le nombre de bourses attribuées aux jeunes gens

des Territoires d'Outre-Mer. Pour l'année universitaire 1968-1969, le nombre de bourses d'enseignement supérieur est de 98, le crédit supplémentaire permettra de porter ce chiffre à 110.

Des *économies* sont jugées possibles (— 689.572 F) sur les crédits de subventions aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer au titre :

— de la prise en charge par l'Etat de certaines catégories de personnels des cadres métropolitains affectés dans les services territoriaux (— 189.572 F) ;

— de l'aide technique et financière au Territoire français des Afars et des Issas (— 500.000 F).

II. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital sont réduites ; elles passent :

— de 79.800.000 F en 1969 à 74.775.000 F pour 1970 au titre des autorisations de programme, soit une diminution de 6,3 % (1) ;

— et de 86.400.000 F en 1969 à 69.575.000 F pour 1970 au titre des crédits de paiement, soit une baisse de 19,6 %.

A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Au chapitre 58-00, réservé aux *opérations d'extension du port de Djibouti*, une dotation nouvelle de 2.025.000 F est prévue en autorisation de programme, et un crédit de paiement d'égal montant est inscrit.

Jusqu'à ces dernières années, on pouvait admettre que le port de Djibouti possédait un outillage moderne ; mais une évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale sur celui d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Ethiopie. La construction d'un nouveau môle destiné au trafic des marchandises dans le port de Djibouti a été décidée, le financement étant assuré par un crédit spécial figurant au chapitre 58-00.

B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Les subventions d'investissements accordées par l'Etat permettent de financer, d'une part, l'équipement administratif des T. O. M., et les investissements par l'intermédiaire du F. I. D. E. S.

(1) En ajoutant 7.800.000 F au titre du Fond d'action conjoncturelle, le montant des autorisations de programme s'élèverait pour 1970 à 82.575.000 F et serait dès lors en progression de 3,5 % par rapport à celui de 1969.

1° Au titre de *l'équipement administratif des Territoires d'Outre-Mer* (chapitre 68-94) figurent :

— une autorisation de programme de 8.950.000 F ;

— et des crédits de paiement de 6.700.000 F

au titre d'opérations nouvelles. Celles-ci concernent essentiellement la construction de bâtiments administratifs et de logements permettant d'assurer l'hébergement des fonctionnaires servant dans les Services d'Etat. Ces opérations nouvelles sont énumérées à la page 69 du document budgétaire.

2° Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires).

Pour 1970, il faut signaler un léger recul des crédits du F. I. D. E. S., tant au titre des autorisations de programme, qui régressent de 3.500.000 F, soit de 5,2 % par rapport à celles votées pour 1969, qu'à celui des crédits de paiement, qui passent de 67.100.000 F en 1969 à 60.850.000 F pour 1970, soit une réduction de 9,3 %. Pour 1970, les dotations seront les suivantes :

a) *La section générale :*

		Rappel 1969
Autorisations de programme...	42.000.000 F	41.500.000 F.
Crédits de paiement.....	34.950.000 F	39.700.000 F.

Par rapport à 1969, on constate que pour la section générale du F. I. D. E. S. le montant des autorisations de programme est accru de 1,2 % tandis que celui des crédits de paiement baisse de 12 %.

La répartition de la dotation ainsi ouverte chaque année au chapitre 68-90 réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

S'agissant des opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la section générale ainsi qu'un échéancier des crédits de paiement correspondants. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative ; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S.

	1970	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Comores (équipement).....	10.000.000	5.650.000
Actions économiques et sociales.....	6.300.000	2.850.000
Réserve pour opérations en cours d'études....	1.000.000	550.000
Territoire français des Afars et des Issas (équiperment)	5.600.000	2.900.000
Nouvelles-Hébrides	5.500.000	2.800.000
Nouvelle-Calédonie (équipement des communes)	4.500.000	2.500.000
O. R. S. T. O. M.....	2.700.000	1.000.000
Œuvres privées.....	2.400.000	1.000.000
Etudes et divers.....	2.000.000	1.000.000
T. A. A. F.....	1.500.000	1.000.000
Équipement social, sportif et culturel.....	500.000	200.000
Total	42.000.000	21.450.000

b) *La section locale :*

Rappel 1969.

Autorisations de programme....	21.800.000 F	(25.800.000 F).
Crédits de paiement.....	25.900.000 F	(27.400.000 F).

Le montant des autorisations de programme est diminué de 15,5 % et celui des crédits de paiement de 5,5 % par rapport à ceux votés en 1969.

Pour les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme (section locale) est donnée ci-après ainsi qu'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants pour 1970.

	1970	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Polynésie française.....	12.000.000	6.800.000
Nouvelle-Calédonie	6.000.000	3.800.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	2.500.000	1.500.000
Wallis et Futuna.....	1.200.000	900.000
Réserve pour opérations en cours.....	100.000	100.000
Total	21.800.000	13.100.000

A ces crédits s'ajoutent des concours extérieurs — prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du Fonds européen de développement (F. E. D.). C'est donc l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1970 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi-programme d'équipement.

En tout état de cause, malgré l'effort entrepris par les ministères techniques dans les Territoires du fait du rattachement de leur plan au Plan national, les crédits du F. I. D. E. S. restent un élément primordial du développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer.

Observations de la Commission des Finances.

Votre Commission des Finances a pris acte de l'effort financier consenti dans les Territoires d'Outre-Mer pour 1970 dans le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer proprement dit et également au titre des budgets des ministères techniques.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux Parlementaires de ces Territoires de présenter leurs observations locales respectives, votre Commission des Finances insiste auprès du Gouvernement pour que les crédits budgétaires soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces pays et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics par exemple.

Votre Commission des Finances estime, à cet égard, que l'aide apportée sous forme de subventions d'équilibre aux budgets locaux doit constituer un relais et s'appliquer à des dépenses essentiellement d'équipement.

1° Le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Votre Commission des Finances, considérant la part décroissante, année après année, de l'agriculture (moins de 10 % en 1968) dans la production intérieure brute de la Nouvelle-Calédonie, s'est émue de constater que les importations de produits agricoles pourtant élémentaires ne cessent de progresser : elle demande au Gouvernement de prendre toutes mesures afin d'enrayer la dégradation du secteur agricole dans ce Territoire, notamment en soutenant les efforts déjà entrepris par divers organismes comme le Centre d'expérimentation agronomique de Nossadiou, ou l'Institut français du café et du cacao, en incitant à la transformation de l'élevage extensif en élevage semi-intensif.

Votre Commission des Finances souligne la nécessité de réduire autant qu'il est possible l'écrasante prépondérance de la mono-industrie du nickel dont les trois quarts resteront, selon

toute probabilité, entre les mains d'un seul groupe financier. Une note constituant l'annexe II du présent rapport rappelle la situation actuelle dans ce domaine.

Très attentive aux problèmes des investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, votre Commission des Finances s'était félicitée l'an dernier de constater que le Gouvernement avait, dans le domaine de l'exportation du nickel en Nouvelle-Calédonie, assuré la priorité aux intérêts nationaux dans la nouvelle société nommée « Compagnie française industrielle et minière du Pacifique » (COFIMPAC).

Votre Commission des Finances note que la réussite d'une opération de cette ampleur doit permettre d'assurer un développement important de la production du nickel grâce à la mise en exploitation des gisements à basse teneur, puisqu'il est permis de prévoir que la production globale de nickel-métal de Nouvelle-Calédonie passerait à 150.000 tonnes par an dans les dix années qui viennent.

La Commission des Finances souhaite obtenir du Gouvernement des renseignements sur les créations éventuelles de nouvelles autres sociétés.

Ayant appris avec satisfaction que, sur le plan social, il est prévu dès maintenant qu'au moins 1.000 emplois nouveaux seront ainsi créés, votre commission souligne à cet effet la nécessité de créer de nombreuses écoles professionnelles afin de fournir sur le marché du travail une main-d'œuvre qualifiée.

De plus, le groupe Rothschild, qui domine la Société Le Nickel, s'est assuré récemment une participation majoritaire dans Pennaroya, premier producteur de plomb du monde et producteur important de zinc, de cuivre, d'argent et d'uranium. Le 21 août 1969, « Pennaroya » a annoncé la signature d'un accord préliminaire avec la société américaine « Metal Climax-Amax » en vue de l'exploitation en commun de minerais latéritiques en Nouvelle-Calédonie et la production, vers 1975, de 45.000 tonnes de nickel à laquelle s'ajouterait un tonnage important de cobalt obtenu en sous-produit.

Enfin, la S. L. N., au début du mois d'octobre, vient d'annoncer un nouveau projet qui vise à la création, dans le Nord de l'île, d'une nouvelle usine d'une capacité annuelle de 40.000 tonnes, en association avec la société canadienne « Patino Mining Corpo-

ration » et quelques mineurs indépendants néo-calédoniens. Cette opération se trouvera vraisemblablement en concurrence avec celle envisagée par la COFIMPAC dans cette région.

La concrétisation de tous ces projets aboutirait à produire 160.000 à 200.000 tonnes de métal à la fin de la prochaine décennie, soit le quart des besoins mondiaux. Nous souhaiterions obtenir du Gouvernement confirmation de ces chiffres.

*
* *

Votre Commission des Finances indique que cette mutation industrielle de la Nouvelle-Calédonie, mettant en jeu de très puissants intérêts internationaux et nationaux, exige dans l'intérêt même du Territoire comme dans celui de la Nation, l'intervention de la puissance publique afin qu'elle se traduise dans les faits par un harmonieux développement, source de mieux-être pour la population du territoire.

2° *Les difficultés du Territoire français des Afars et des Issas.*

Votre Commission des Finances qui avait été sensible à l'effort sans précédent effectué en faveur du Territoire français des Afars et des Issas dans le budget des Territoires d'Outre-Mer voté en 1968, pense que l'avenir de ce territoire réside dans l'activité du port de Djibouti. Elle a constaté avec regret que la crise de Suez de juin 1967 a porté un coup sévère à la vie économique du pays, tandis que les événements du Proche-Orient ont écarté les investisseurs éventuels, tout en supprimant le rôle de port d'escale et de soutage de Djibouti.

Ainsi la faiblesse alarmante des ressources budgétaires de ce territoire pourrait-elle conduire la Métropole à soutenir davantage qu'il n'est prévu le développement économique de ce territoire.

Ce problème doit être posé clairement car, dans l'état actuel des choses, malgré les efforts déjà consentis, le niveau de vie des populations peut tout juste être maintenu.

3° *La situation particulière des Comores.*

Votre Commission des Finances avait l'an dernier engagé le Gouvernement à procéder à un effort d'investissement indispensable dans ce Territoire dont le retard en matière d'équipement était très préoccupant. Elle constate avec satisfaction que, grâce aux autorisations de programme demandées pour 1970, un effort soutenu pourra être accompli dans ce domaine.

Cependant, elle souligne que les retours de Comoriens expatriés dans les pays de l'Est africain et à Madagascar, réduisent les effets, pour chaque habitant, des efforts entrepris pour améliorer les ressources locales. En outre, la dégradation des cours des principales productions d'exportation a eu un effet défavorable : les exportations de produits riches (vanille et huiles essentielles) ont subi des baisses sensibles en volume et encore plus en valeur. La pression démographique, le niveau de développement des populations, la rareté des terres, leur position géographique peu favorable, l'absence d'importants capitaux locaux et d'investisseurs nouveaux constituent autant d'obstacles difficiles à surmonter.

Votre Commission des Finances indique l'intérêt qu'il y aurait à réaliser rapidement :

- les projets de liaisons radio-électriques directes entre Moroni et la Métropole ;
- et l'allongement de la piste de l'aérodrome de Moroni.

4° *Les difficultés économiques de Saint-Pierre et Miquelon.*

Votre Commission des Finances a noté que de nombreux armements allemands, espagnols et polonais exploitant des navires de grande taille viennent fréquenter les zones de pêche proches de l'archipel et trouvent profit à utiliser le port de Saint-Pierre pour y pratiquer des transbordements.

Elle estime que cette tendance favorable justifie l'action entreprise pour doter ce port de nouvelles installations, mais souligne en même temps l'intérêt d'y créer des ateliers susceptibles de procéder non seulement à des travaux d'entretien mais aussi à des remises en état et à des réparations de toute nature.

Enfin votre commission rappelle l'avantage qu'il y aurait à doter l'archipel d'une infrastructure touristique moderne.

5° *L'essor du tourisme en Polynésie française.*

Votre Commission des Finances, après avoir souhaité l'implantation prochaine en Polynésie française d'une section du Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.), a observé que ce Territoire avait connu depuis les années 1960-1961 un essor touristique exceptionnel. Cependant cette évolution, qui coïncide avec l'installation dans le Territoire du centre d'expérimentation du Pacifique, s'est accompagnée jusqu'en 1966 d'une vive hausse des prix qui menaçait de décourager à terme les visiteurs et de freiner les investissements hôteliers.

Elle a noté par ailleurs que depuis 1968 une relative stabilité des prix, jointe à la mise en œuvre de procédures nouvelles en faveur du tourisme (charte de l'hôtellerie, code des investissements, office du tourisme) a contribué à l'accroissement de la capacité hôtelière du Territoire. Elle estime que c'est dans cette voie que la Polynésie française doit s'engager afin de poursuivre sur des bases assainies son expansion économique.

6° *L'expansion de la culture française aux Nouvelles-Hébrides.*

Votre Commission des Finances, constatant l'effort particulier entrepris en faveur de l'expansion de la culture française aux Nouvelles-Hébrides par les établissements d'enseignement libre que connaissent actuellement des difficultés financières souhaite vivement qu'une convention soit passée entre le Ministère de l'Éducation nationale et ces établissements dans le cadre de la loi du 31 décembre 1959. Cette convention serait analogue à celle qui a été récemment passée pour l'archipel de Wallis et Futuna. La Commission désire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

7° *Terres Australes et Antarctiques :*

La Commission des Finances a enregistré avec satisfaction la continuité des efforts accomplis dans ces terres lointaines, dans le domaine scientifique. Elle a exprimé ses félicitations aux explorateurs et chercheurs et en particulier au chef de l'expédition M. Paul-Emile Victor.

Grâce à l'affrètement semi-annuel d'un cargo mixte des Messageries maritimes, le *Gallieni*, l'établissement de la cartographie, la description des côtes, des fonds marins, l'étude de la géologie, de la séismicité, prévisions météorologiques, etc... ont été entreprises intensivement depuis une dizaine d'années. Cependant, le remplacement du *Gallieni* hors d'âge, par un navire plus adapté aux besoins des T. A. A. F. amène à se poser la question de l'emploi à temps complet de ce nouveau bateau pour les activités de recherche mentionnées ci-dessus et pour les sujétions logistiques qu'elles entraînent.

On peut toutefois formuler quelques indications :

L'activité scientifique des T. A. A. F., qui repose actuellement sur quelques équipes jeunes et dynamiques, verra sa « clientèle » de chercheurs s'accroître. Ceux-ci sont attirés par la perspective de recherches dans un domaine neuf qu'ils ne pourraient évidemment explorer en Europe.

Certaines études actuellement poursuivies sont ainsi assurées d'un avenir quasi illimité, c'est le cas de la météorologie, de l'étude des fonds marins, de l'évolution de la flore et de la faune...

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1968.

ANNEXES



ANNEXE I

APERÇU SUR LA SITUATION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

1° CONSIDERATIONS GENERALES

L'ensemble des Territoires d'Outre-Mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, qui occupe une place de plus en plus privilégiée, présentent des balances commerciales fortement déficitaires. Ce déséquilibre est la conséquence à la fois de la consommation intérieure et des investissements réalisés au titre du budget de l'Etat. La part de la Métropole dans le commerce des Territoires d'Outre-Mer se renforce, puisqu'elle demeure leur principal fournisseur et leur principal client, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon, dont le commerce est surtout orienté vers l'Amérique du Nord.

Les Etats-Unis continuent à être un client important, mais leur part relative diminue, au profit de la Communauté économique européenne, et en particulier de l'Allemagne fédérale.

Il convient enfin de rappeler que trois réformes importantes sont intervenues, l'une dans le Territoire des Afars et des Issas, l'autre aux Comores, qui ont modifié sensiblement les rapports entre ces deux territoires avec la Métropole, afin de leur donner une autonomie financière plus grande.

La troisième réforme, qui est strictement d'ordre interne, concerne la Nouvelle-Calédonie ; il s'agit de la réforme communale qui est intervenue au début de 1969.

2° LA SITUATION DE CHAQUE TERRITOIRE

Les Comores.

On sait la place importante qu'occupent les Comores dans le Territoire d'Outre-Mer, du fait que leur population égale à elle seule le peuplement de l'ensemble des Territoires d'Outre-Mer. Cette progression démographique est un obstacle qui s'oppose au développement de l'archipel qui souffre d'ailleurs d'une insuffisance des sols cultivables.

Le produit intérieur brut du territoire s'élevait en 1965 à 5,9 millions de francs C. F. A., ce qui correspond environ à 25.000 francs C. F. A. par habitant. Il est vraisemblable que le niveau de vie individuel moyen s'est accru d'un peu plus de 2 % par an.

En ce qui concerne l'évolution du commerce extérieur, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré, passant de 51 % en 1967 à 59 % en 1968. Cette progression des exportations est due aux efforts accomplis dans les domaines des cultures industrielles (essences à parfum, vanille, coprah). On trouvera ci-dessous un tableau indiquant l'évolution au cours des deux dernières années du commerce extérieur et la ventilation des importations et des exportations par pays.

Comores.

IMPORTATIONS

Années.	Total.	Zone franc (1).	C. E. E.	A. E. L. E.	Europe.	Afrique.	Amé- rique.	Asie.	Australie.
(En millions de francs C.F.A.)									
1967	1.850	1.355	74	31	4,5	150	155	80,5	»
1968	1.763	1.535	51	26	5,5	95	0,5	47,5	0,5

EXPORTATIONS

Années.	Total.	Zone franc (2).	C. E. E.	A. E. L. E.	Europe.	Afrique.	Amé- rique.	Asie.	Australie.
(En millions de francs C.F.A.)									
1967	936	665	66	6	»	4	194	»	1
1968	1.008	733	30,5	0,5	»	0,5	242,5	»	»

(1) Essentiellement France et Madagascar.

(2) Essentiellement la France.

L'effort a surtout porté sur l'organisation de la commercialisation pour la vanille et l'amélioration des cultures pour le coprah. L'expansion économique résulte essentiellement des investissements publics réalisés dans le domaine des transports, tandis que des travaux relativement importants ont été réalisés dans l'enseignement, la santé et l'urbanisme.

D'une manière générale, la situation économique et sociale des Comores a peu évolué depuis 1966.

Les obstacles à une amélioration de la condition de vie des Comoriens résident dans le développement démographique auquel se sont ajoutés les retours des Comoriens expatriés dans les pays de l'Est africain et à Madagascar.

Par ailleurs, la baisse des cours des principales productions d'exportation a eu un effet défavorable, en particulier les exportations de produits riches tels que la vanille et les exportations d'huiles essentielles ont subi des baisses sensibles en volume et davantage encore en valeur.

Les financements prévus au V^e Plan ont été assurés normalement, puisqu'ils atteignent, en 1968, 60 % du total envisagé. Il n'en demeure pas moins que certains objectifs essentiels, tels que la formation des hommes, la production destinée à l'autoconsommation et la réalisation d'une infrastructure de base conforme aux besoins, exigeront encore de longs efforts.

Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif le budget territorial de 1969 :

Budget territorial + budget annexe des Travaux publics.

(En millions de francs C. F. A.)

RECETTES	1969		DEPENSES	1969	
	Montant.	Pourcentage.		Montant.	Pourcentage.
<i>Recettes ordinaires</i>	1.253,25	96,6	<i>Dépenses ordinaires</i>	1.250,41	96,3
Recettes fiscales.....	650,75	1	Dette publique.....	43,83	3,4
Revenus du domaine....	12,65	4,1	Pouvoirs publics.....	36,22	2,8
Exploitations industrielles	53,10	14,8	Moyens des services.....	1.028,50	79,2
Produits divers et services	191,40 (1)	0,8	Subventions prêts et avances	141,86	10,9
Caisse de réserve.....	10,35	25,8	Versement au budget extraordinaire	Mémoire.	»
Subventions de l'Etat, prêts et avances.....	335	50,1			
<i>Recettes extraordinaires</i> ...	44,74	3,4	<i>Dépenses extraordinaires</i> ...	47,58	3,7
Versement du budget ordinaire	Mémoire.	»	Dépenses d'infrastructure	25,59	2
Cession de biens.....	»	»	Achats d'immeubles.....	15,25	1,2
Avance de la Caisse centrale	»	»	Bâtiments	6,74	0,5
Report des exercices antérieurs	30,74	2,3	Contributions - Subventions	»	»
Divers	14	1,1	Fonds de concours.....	»	»
Totaux	1.297,99	100	Totaux	1.297,99	100

(1) Dont B/TP 175,8.

Le compte de régularisation : versement au budget extraordinaire n'a pas été servi afin de ne pas majorer le total du budget, son montant est de 2,83 millions.
 Montant brut du budget 1969 : 1.297,99 + 2,83 = 1.300,82.

Le Territoire français des Afars et des Issas.

Ce territoire dépend largement de l'activité du port de Djibouti et de l'aide métropolitaine. La crise de Suez de juin 1967 a porté un coup sévère à la vie économique du pays, tandis que les événements du Proche-Orient ont écarté les investisseurs éventuels, tout en supprimant le rôle de port d'escale et de soutage de Djibouti.

L'avitaillement des navires, qui avait atteint 5.190 millions de francs en 1966, ne s'est élevé pour les quatre premiers mois de 1968, qu'à 481 millions de francs Djibouti.

Il résulte de cet ensemble de circonstances défavorables que les ressources budgétaires du territoire, qui atteignaient 2,1 milliards de francs Djibouti en 1966, n'ont pas dépassé 2,177 millions en 1968.

Cependant la métropole a consenti à un effort important pour aménager le port de Djibouti et également pour assainir certains quartiers de la ville. Parallèlement, des recherches et des travaux sont en cours pour doter enfin les populations de l'intérieur d'une alimentation en eau correspondant à leurs besoins.

L'avenir du territoire réside tout de même dans l'activité du port de Djibouti.

Les travaux les plus importants, tant sur le plan technique que sur celui de leur incidence sur le montant général du marché, sont pratiquement achevés : dragages, remblais, mur de quai.

Seuls restent encore à exécuter (mis à part la poutre de couronnement du quai et le réglage des terre-pleins) les travaux de superstructures pour lesquels la part de fourniture est très importante. Pour les hangars, les voies ferrées, l'électricité et l'eau, il s'agit surtout de « montage ».

Territoire français des Afars et des Issas.

Budget territorial. — Exercice 1969.

(En millions de francs FD.)

RECETTES	1969		DEPENSES	1969	
	Montant.	Pourcentage.		Montant.	Pourcentage.
Recettes ordinaires	2.227,0	96	Dépenses ordinaires	2.008,6	86,6
Recettes fiscales	1.744,0	75,2	Dettes publiques	92,2	4
Domaine	8,5	0,4	Pouvoirs publics	51,5	2,2
Exploitations industrielles	137,0	5,9	Moyens des services	1.819,0	78,4
Produits divers et des services	221,9	9,5	Subventions, prêts, avances	45,9	2
Caisse réserve	»	»	Versement budget ordinaire	mémoire.	
Rt — prêts et avances ..	6,2	0,3			
Subventions, contributions	109,4	4,7			
Recettes extraordinaires...	92,0	4	Dépenses extraordinaires...	310,4	13,4
Versement B/ordinaire..	mémoire.		Infrastructure	24,8	1,1
Cession de biens	2,0	0,1	Bâtiments, logements ...	197,5	8,5
Caisse de réserve	»		Gros matériels	88,1	3,8
Avance caisse centrale...	90,0	3,9			
Totaux	2.319,0	100	Totaux	2.319,0	100

Le compte de régularisation : versement ^{au} budget ^{extraordinaire} du ^{ordinaire} n'a pas été servi afin de ne pas majorer le total du budget, son montant est de 218,4 millions.
 Montant brut du budget 1969 : 2.319,0 + 218,4 = 2.537,4.

La Nouvelle-Calédonie.

1. — *Considérations générales.*

Ce Territoire est le plus prospère de tous grâce à sa production de nickel, métal dont la demande ne cesse de croître et dont le prix mondial s'est élevé de 30 % en trois ans.

A l'augmentation de l'extraction de minerai (36 % de 1967 à 1968), de produits métallurgiques (8 %) et surtout de la valeur des exportations (de 1967 à 1968 90 % pour le minerai et 30 % pour les produits métallurgiques) se sont ajoutés les investissements de l'industrie du nickel et la préparation des Jeux du Pacifique Sud qui ont eu lieu en 1966.

Tous ces éléments favorables se traduisent par une augmentation relativement importante du produit intérieur brut et une balance commerciale de plus en plus excédentaire.

Produit intérieur brut de la Nouvelle-Calédonie.

DESIGNATION	1963	1964	1965	1966	1967
	(En millions de francs C.F.P.)				
Agriculture	1.142	1.051	1.544	1.369	1.322
Industrie	3.339	4.176	5.053	5.562	6.163
Mines et métallurgie	2.150	2.734	3.119	3.701	4.125
Bâtiment et travaux publics...	544	660	919	912	1.051
Industries diverses	645	782	1.015	949	987
Services	4.486	5.365	6.349	6.390	7.245
Commerce	2.383	3.145	3.883	3.747	4.336
Transports et communications.	476	544	627	627	652
Services divers	1.627	1.676	1.839	2.016	2.257
Production intérieure brute.	8.967	10.592	12.946	13.321	14.730
Administrations	1.172	1.282	1.362	1.414	1.499
Produit intérieur brut	10.139	11.874	14.308	14.735	16.229
Progression annuelle	»	17 %	21 %	3 %	10 %

Balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie.

DESIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968
	(En millions de francs C. F. P.)				
Importations	4.889	6.837	6.037	7.068	8.350
Exportations	5.596	5.848	6.970	7.100	10.164
Balance commerciale.....	+ 707	— 989	+ 933	+ 32	+ 1.814
Taux de couverture des importations par les exportations.....	114 %	85 %	115 %	100 %	120 %

2. — *La situation de l'exploitation du nickel.*

Elle fait l'objet d'une étude particulière constituant l'annexe II du présent rapport.

*
* *

Les Nouvelles-Hébrides et Wallis et Futuna.

L'économie des Nouvelles-Hébrides, dont la population est de 76.000 habitants, est surtout fondée sur des productions agricoles traditionnelles, en particulier le coprah et le cacao et à l'extraction du minerai de manganèse.

L'année 1968 n'a pas été, sauf pour le cacao, une bonne année. L'exportation de ce produit a atteint 950 tonnes contre 700 tonnes en 1967. En revanche, la production de coprah n'a été que de 35.000 tonnes contre 40.000 tonnes en 1967, diminution qui est due à de mauvaises conditions climatiques. Les cours du coprah ayant été cependant favorables, la valeur des exportations n'a baissé que de 2 %.

Les exportations de minerai de manganèse ont également diminué, puisqu'elles n'ont atteint que 59.000 tonnes contre 75.000 tonnes en 1967. L'élevage paraît en progrès, puisque le cheptel, évalué à 60.000 têtes en 1967, atteindrait maintenant 70.000.

Il résulte de ces différents éléments de la conjoncture que l'excédent de la balance commerciale des Nouvelles-Hébrides a diminué, bien que demeurant important. Le taux de couverture des importations par des exportations, qui était de 133 % en 1964, de 128 % en 1967, a été de 112 % en 1968. Il faut noter que, pendant plusieurs années, l'excédent de la balance commerciale est en diminution constante du fait de l'augmentation de la consommation intérieure ; l'indice du coût de la vie est, en effet, passé, sur la base 100, en 1964 à 115,4 pour un ménage et à 124,1 pour un ménage autochtone.

En ce qui concerne la construction et les travaux publics, la Commission de l'urbanisme a autorisé, en 1968, la construction de 109 bâtiments et logements. Des terrains ont été achetés à Port-Vila, afin de construire des logements à loyer modéré.

Le service des Travaux publics du Condominium a continué à aménager les routes et les pistes. La construction d'un quai en eau profonde à Port-Vila a commencé cette année. Les travaux sont confiés à une société britannique.

A *Wallis et Futuna*, la production de produits vivriers sur laquelle repose l'économie des îles a été pratiquement la même depuis deux ans. Des recherches sont entreprises pour multiplier les plants et les semences, afin, notamment, de rajeunir les cocoteraies.

Wallis et Futuna.

Budget territorial. — Exercice 1969.

(En millions de francs CPF.)

RECETTES	1969		DEPENSES	1969	
	Montant.	Pourcentage.		Montant.	Pourcentage.
<i>Recettes ordinaires</i>	46,596	99,1	<i>Dépenses ordinaires</i>	43,581	92,6
Recettes fiscales.....	6,865	14,6	Dette publique.....	0,001	»
Revenus du domaine....	»	»	Pouvoirs publics.....	2,113	4,5
Exploitations industrielles et commerciales.....	5,950	12,7	Moyens des services....	35,817	76,1
Produits divers et des ser- vices	6,435	13,7	Subventions, contribu- tions, avances.....	5,650	12
Subvention d'Etat.....	26,876	57,1	Versement au B/extraor- dinaire	P. mémoire.	»
Prêts et avances.....	0,470	0,9	<i>Dépenses extraordinaires</i> ...	3.485	7,4
Caisse réserve.....	»	»	Dépenses d'infrastructure et gros matériel.....	3,015	6,4
<i>Recettes extraordinaires</i>	0,470	0,9	Avals	0,470	0,9
Versement B/ordinaire..	P. mémoire.	»	Totaux	47,066	100
Cessions de biens, aval caisse de réserve.....	0,470	0,9			
Totaux	47,066	100			

Le compte de régularisation : versement ^{au} budget ^{extraordinaire} du ^{ordinaire} n'a pas été servi afin de ne pas majorer le total du budget, son montant est de 3,015 millions.

Montant brut du budget 1969 : 47,066 + 3,015 = 50,081.

*
* *

La Polynésie.

1. — Considérations générales.

Après une période de vive expansion puisque le produit intérieur brut a presque triplé entre 1963 et 1968, un certain ralentissement s'est manifesté à partir de 1967. Le tableau ci-dessous n'indique malheureusement pas le chiffre de 1968 mais celui-ci, quand il sera connu traduira la relance qui s'est produite, due notamment à une nouvelle campagne de tirs au Centre d'expérimentation du Pacifique.

Produit intérieur brut de la Polynésie.

DESIGNATION	1963	1964	1965	1966	1967
	(En millions de francs C. F. P.)				
Agriculture	1.106	1.167	1.397	1.624	1.750
Industrie	1.201	1.903	2.542	2.522	2.347
Industries extractives	365	406	362	223	»
Industries diverses	464	687	953	1.370	1.232
Bâtiment et travaux publics ..	372	810	1.227	929	1.115
Services	2.500	4.196	6.226	7.438	7.481
Commerce	1.283	2.301	2.981	3.606	3.598
Tourisme	314	311	339	370	490
Services divers	903	1.584	2.906	3.462	3.393
Entreprises publiques	235	421	447	413	469
Production intérieure brute .	4.952	7.687	10.612	11.997	12.047
Administrations	1.039	1.542	2.658	4.096	4.362
Produit intérieur brut	5.991	9.229	13.270	16.093	16.409
Progression annuelle	»	54 %	44 %	28 %	2 %

2. — Le déclin des productions traditionnelles.

Depuis l'arrêt de l'exploitation des phosphates, les productions naturelles ne sont plus représentées que par le coprah et accessoirement la vanille et la nacre.

Ce déclin est dû en très grande partie à l'attrait des activités nouvelles suscitées par le C. E. P. qui a provoqué un exode de la main-d'œuvre rurale.

Entre 1964 et 1968, la production de coprah a diminué de 60 % à Tahiti et dans les îles voisines, passant de 6.800 tonnes à 2.700 tonnes. Dans les autres îles, la régression n'a été que de 17 % (15.000 tonnes en 1968 contre 18.700 tonnes en 1964).

La diminution globale qui n'est donc, en définitive, que relativement peu importante, a été compensée par la revalorisation de l'ordre de 50 % des exportations à la suite de l'élévation des cours au début de 1968 et de la mise en service de l'huilerie de Tahiti.

Les exportations de vanille ont fortement diminué: 68 tonnes en 1968, 165 tonnes en 1969.

Pour la nacre, le marché est resté ferme (200 tonnes environ), mais son avenir paraît limité par le nombre de plus en plus restreint des plongeurs.

3. — *Un secteur actif : la construction et les travaux publics.*

Un nombre important de logements ont été construits au moment de l'installation du C. E. P. Deux sociétés (la S. O. C. R. E. D. O. et la S. E. T. I. L.) ont poursuivi la construction de logements économiques et de logements destinés aux fonctionnaires.

Parallèlement, l'administration a entrepris un programme de travaux d'infrastructure financiers par les excédents du budget local et des prêts de la Caisse centrale de coopération économique.

4. — *Les prix.*

Leur évolution mérite attention, car l'installation du C. E. P. a provoqué une hausse des prix qui, pour être importante, est demeurée dans des limites compatibles avec l'élévation des salaires. De 1964 à 1968, l'indice (base 100 en 1957) est passé de 142 à 155. La hausse qui avait atteint 15 % en 1965 et 9 % pour les six premiers mois de 1966 n'est plus que de 4 % par an depuis 1967 à la suite des mesures prises pour lutter contre l'inflation (suppression des indexations, renforcement du contrôle des prix, blocage des prix de certains produits locaux).

5. — *Les échanges.*

La diminution des productions exportables, la cessation des exportations de phosphates, les importations du C. E. P., l'augmentation de la consommation ont entraîné une détérioration constante et même préoccupante de la balance commerciale.

Balance commerciale de la Polynésie.

DESIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968
	(En millions de francs C.F.P.)				
Importations	6.392	9.637	15.074	10.229	15.619
Exportations	997	920	1.560	1.169	1.031
Taux de couverture.....	15 %	9 %	10 %	11 %	8 %

On notera que, de 1967 à 1968, le déficit commercial est passé de 9 milliards C. F. P. à 15 milliards.

6. — *L'avenir : le tourisme.*

Depuis 1967, l'expansion du tourisme, bien qu'elle demeure rapide semble avoir adopté un rythme régulier.

Le rythme d'accroissement du nombre de touristes, qui avait été de 46 % en 1967, n'a atteint que 20 % en 1968 et 23 % au cours du premier trimestre 1969 (par rapport au premier trimestre 1968). Quant au nombre des passagers des bateaux de croisières et des lignes maritimes, qui avait progressé de 6 % en 1967 et de 8 % en 1968 (pour atteindre 47.000), il a diminué de 9 % du premier trimestre 1968 au premier trimestre 1969.

Parallèlement, et bien que la durée moyenne de séjour soit demeurée stable autour de 5,5 jours entre les trois premiers mois de 1968 et de 1969 (contre 7 jours pour l'ensemble de l'année 1968), les rentrées de devises étrangères ont diminué

de 23 % (pour le premier trimestre 139 millions C. F. P. en 1968, 107 en 1969), diminution qui est sans doute partiellement due à la poursuite en 1969 de l'évolution observée depuis quelques années en ce qui concerne les dépenses des touristes : 3.800 F C. F. P. par touriste et par jour en 1965, 2.100 F en 1968.

Il est encore difficile de tirer des conclusions du ralentissement observé en 1968 et au début de 1969 par rapport à 1967 — qui fut une année particulièrement favorable — et de mesurer notamment la part de la stabilisation du coût de la vie dans la baisse des recettes touristiques ou des restrictions de change en vigueur aux Etats-Unis dans le moindre accroissement du nombre de touristes.

Depuis un an notamment, deux hôtels de plus de 200 chambres, construits avec la participation financière de la Caisse centrale de Coopération économique, ont été ouverts à proximité de Papeete : fin 1968, l'hôtel Maeva, propriété de la Compagnie hôtelière du Pacifique et dont la gestion est assurée par l'Union touristique et hôtelière (filiale de l'Union de transports aériens) ; début 1969, l'hôtel Tahaara, qui appartient à diverses sociétés américaines dont Intercontinental Hotel Corporation (filiale de Pan American Airways) qui est chargée de sa gestion. Divers autres projets sont en cours d'études, et l'Office du tourisme estime que le Territoire disposera en 1977 de 3.400 chambres d'hôtel.

Budget territorial. — Exercice 1969.

(En millions de francs C. F. P.)

RECETTES	1969		DEPENSES	1969	
	Montant.	Pourcentage.		Montant.	Pourcentage.
<i>Recettes ordinaires</i>	3.068,34	79,67	<i>Dépenses ordinaires</i>	3.048,33	79,15
Recettes fiscales.....	2.611,40	67,81	Dette publique.....	12,98	0,34
Revenu du domaine.....	10,80	0,28	Pouvoirs publics.....	45,28	1,18
Exploitation industrielle.	5,00	0,13	Moyens des services.....	2.025,68	52,60
Produits divers et services	28,34	0,74	Subvention, prêts et avances	916,39	23,79
Caisse de réserve.....	45,00	1,17	Versement B / extraordinaire	Mémoire.	»
Subvention de l'Etat et divers	339,50	8,82	Dépenses d'ordre.....	48,00	1,24
Prêts et avances.....	28,50	0,73	<i>Dépenses extraordinaires</i> ..	802,93	20,85
<i>Recettes extraordinaires</i> ...	782,92	20,33	Dépenses d'infrastructure.	»	»
Versement B/ordinaire...	Mémoire.	»	Achat immeubles gros matériel	623,01	16,18
Cession de biens.....	0,50	0,01	Contribution, subventions avals	179,92	4,67
Caisse de réserve.....	493,92	12,82			
Avance caisse centrale...	288,50	7,49			
Totaux	3.851,26	100	Totaux	3.851,26	100

Le compte de régularisation : versement au budget extraordinaire n'a pas été servi afin de ne pas majorer le total du budget, son montant est de 20,01 millions.
 Montant brut du budget 1969 : 3.851,26 + 20,01 = 3.871,27.

Saint-Pierre et Miquelon.

Saint-Pierre a toujours tiré ses ressources de l'Océan, mais la nature de ses activités maritimes s'est profondément modifiée depuis la fin du deuxième conflit mondial.

La pêche, autrefois activité quasi unique de l'archipel, a connu son déclin marqué après la guerre de 1914-1918. Cette forme d'exploitation ne constitue plus à l'heure actuelle qu'une survivance. En revanche, à partir de 1952, la création de la Société de pêche et de congélation de Saint-Pierre et Miquelon s'est accompagnée de la mise en service d'un petit nombre de chalutiers moyens, armés par cette société, et qui approvisionnent ses ateliers de fabrication de filets congelés. La production de la S. P. E. C. toutefois ne dépasse guère 8.500 tonnes par an.

Par ailleurs, le niveau des cours mondiaux n'a pas permis d'assurer une exploitation rentable. Les difficultés d'écoulement résultant de cette faiblesse des cours expliquent le déficit commercial croissant du territoire (le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 17 % en 1967 à 13 % en 1968).

Balance commerciale en 1967 et 1968.

IMPORTATIONS					
Années.	Alimenta- tion.	Energie.	Produits bruts.	Produits manufac- turés.	Total.
1967.....	521	347	49,5	1.000,5	1.918
1968.....	554	424,5	57,5	916	1.952

EXPORTATIONS					
Années.	Morue.	Poisson congelé et fumé.	Farine de poisson.	Divers.	Total.
1967.....	28,5	226	16	9	270,5
1968.....	19	213	16	10	256

L'amélioration de cette situation doit être recherchée dans le développement des activités portuaires et notamment des escales de navires étrangers.

Le tableau ci-dessous montre l'importance grandissante du port de Saint-Pierre dont le trafic a presque triplé en moins de deux décennies :

Trafic général. — Fréquentation du port de Saint-Pierre.

ANNEES	NAVIRES ENTRES		
	Nombre d'escales.	Tonnage brut.	Tonnage unitaire moyen.
		(En tonnes.)	
1951	385	88.000	228
1966	1.197	647.428	»
1967	1.384	888.227	»
1968	1.506	939.448	624

La fréquentation du port ne cesse donc de s'accroître surtout depuis l'ouverture en 1967 du nouveau port de pêche hauturière :

Il convient de souligner l'apparition sur les bancs du Nord-Ouest Atlantique, des chalutiers espagnols et le développement de leurs activités dans la zone considérée. Enfin, la raréfaction des banes de harengs dans la mer du Nord et la Baltique a amené les chalutiers allemands à venir pêcher dans la région du banc George, où ce poisson est en abondance.

Des prévisions pour 1969, établies par les intéressés eux-mêmes font apparaître pour les navires allemands, espagnols et polonais les progrès suivants par rapport à 1968 :

NAVIRES	ESCALES en 1968.	PREVISIONS d'escales supplémentaires en 1969.	NOMBRE d'escales prévues pour 1969.
Allemands :			
Chalutiers-usines	61	+ 59	120
Chalutiers-barils	72	»	72
Cargos	42	+ 33	75
Espagnols	619	+ 30	649
Polonais	27	+ 10	37
Totaux	821	+ 132	953

Cette tendance favorable justifie l'action entreprise pour doter le port de nouvelles installations. L'année 1968 a été surtout consacrée au développement et à la diversification des activités du port. Il en sera de même en 1969 et en 1970.

Le stockage à terre des produits à la température ambiante doit être facilité par la mise en service prochaine d'un certain nombre d'aménagements sur le port.

Le stockage à froid sera rendu possible dès la fin de l'année 1969 par la mise en œuvre d'un entrepôt frigorifique dont la capacité initiale de 15.000 mètres cubes pourra être, en tant que de besoin, portée à 30.000 mètres cubes.

Au terme de ces réalisations, le port de Saint-Pierre sera, dans ces parages de l'Atlantique, le seul port à offrir un tel ensemble d'avantages. Au surplus aucune taxe fiscale ne sera perçue à l'occasion des opérations de stockage alors que le Canada prélève des droits importants.

Budget territorial. — Exercice 1969.

(En millions de francs C. F. A.)

RECETTES	1969		DEPENSES	1969	
	Montant.	Pourcentage.		Montant.	Pourcentage.
Recettes ordinaires	636,8	100	Dépenses ordinaires	614,8	96,6
Recettes fiscales	239,2	37,6	Dette publique	31,4	4,9
Revenu du domaine.....	1,4	0,2	Pouvoirs publics	6,1	1,0
Exploitations industrielles	102,5	16,1	Moyens des services	357,7	56,2
Produits divers et des services	15,2	2,4	Subventions, prêts, avances	219,6	34,5
Caisse de réserve	»	»	Versement B/extraordinaire	Pour mémoire.	»
Subvention d'Etat	(1) 273,5	43,7			
Recettes extraordinaires...	»	»	Dépenses extraordinaires..	22,0	3,4
Versement B/ordinaire..	Pour mémoire.	»	Dépenses d'infrastructure.	»	»
Cession de biens	»	»	Achat d'immeubles, etc..	22,0	3,4
Caisse réserve	»	»			
Avance caisse centrale..	»	»			
Totaux	636,8	100	Totaux	636,8	100

Le compte de régularisation : versement au budget extraordinaire n'a pas été servi afin de ne pas majorer le total du budget, son montant est de 22 millions.
 Montant brut du budget 1969 : 636,8 + 22 = 658,8.

(1) Ce montant correspond au montant de la subvention inscrite au budget de l'Etat, diminuée des crédits affectés à la prise en charge de personnels métropolitains en poste dans les services territoriaux.

Les Terres australes et antarctiques.

Compte tenu de l'éloignement des quatre bases permanentes et de la période unique de relève annuelle, au cours de l'été austral, les activités menées dans le Territoire depuis 1955 sont de deux types : d'une part, un travail de collecte de données en observatoires ou en laboratoires permanents et, d'autre part, des recherches particulières entreprises au cours de « Campagne d'été ». Parmi ces dernières peuvent s'inscrire les campagnes océanographiques et les campagnes de lancement de fusées (1967 en Terre-Adélie ; 1968 à Kerguelen) ainsi que les campagnes glaciologiques.

Les actions de recherche se regroupent autour de quatre objectifs.

Actions en vue de l'exploitation de la position géomagnétique.

La station Dumont-d'Urville en Terre-Adélie est située au voisinage du pôle géomagnétique. D'autre part, la base Port-aux-Français à Kerguelen se trouve en bordure de la zone aurorale et constitue avec l'observatoire de Sogra en U. R. S. S. un couple de points magnétiques conjugués. Cette localisation explique l'installation

dans ces deux bases d'observatoires géophysiques permanents ayant pour objectifs l'étude de l'ionosphère, des variations rapides ou lentes du champ magnétique, des bruits TBF et UBF des aurores et du rayonnement cosmique. Un accord vient d'être signé par voie diplomatique pour renforcer cette collaboration.

Ces stations géophysiques donnent à la France une place remarquée dans la compétition internationale en matière de géophysique externe. C'est ainsi qu'une très grande activité scientifique (plus de 30 publications franco-soviétiques) est axée sur le couple de points conjugués dont Kerguelen fait partie.

Les dépenses en matériel pour le fonctionnement sont restées constantes en 1968 et 1969. Elles seront en nette augmentation en 1970 en raison des investissements réalisés. Les dépenses d'investissement en 1968 ont porté essentiellement sur le remplacement de matériels anciens usagés ou dont les caractéristiques ne correspondaient plus aux nouveaux besoins. Un fluxmètre numérique a été installé dans l'observatoire géomagnétique de Kerguelen. Un photomètre automatique a été fabriqué et partira, après essais, en 1969. Une unité de centralisation des données ionosphériques a été fabriquée au cours de 1968-1969 et partira pour Kerguelen à la fin de 1969.

Pour 1970, les objectifs des observatoires sont la poursuite des enregistrements continus en améliorant les techniques et en s'efforçant d'obtenir une numération des enregistrements.

Activités en vue de l'exploitation de la position géographique.

Les districts insulaires du Territoire sont situés au milieu d'un immense espace océanique au milieu duquel ils sont les seules terres émergées.

Les activités scientifiques qui exploitent cette position géographique sont de diverses natures : d'une part, des études sur l'atmosphère ; d'autre part, des études sismologiques et géologiques menées conjointement avec les études océanographiques conduisent à une meilleure connaissance de la structure de la croûte terrestre océanique.

Enfin, les glaciers, et notamment l'Inlandsis antarctique, sont l'objet d'études. Ajoutons que ces diverses études se situent dans le cadre de programmes internationaux.

Les dépenses en fonctionnement-matériel sont alourdies par le coût des ballons de haute performance ce qui explique leur accroissement entre 1968 et 1969. Il est envisagé des lancers de fusées-sondes en 1970.

Les investissements réalisés en 1968 concernent l'acquisition d'une calculatrice pour les sondages météorologiques de haute altitude, d'un ensemble de carottage à glace et d'appareils de mesures sur les carottes et d'enregistreurs complémentaires pour la sismologie. En 1969, un effort est en cours pour développer les études sur l'atmosphère.

Enfin, des bases annexes ont été installées dans l'archipel des Iles Crozet et servent en campagne d'été pour les géologues et aussi pour les biologistes.

Activités en vue de l'exploitation de la position d'isolement.

L'isolement des districts du Territoire et la faible action anthropique qui s'y manifeste justifient l'attrait tout particulier de sa faune et sa flore tant terrestre que marine. La recherche médicale peut également s'y exercer sur des groupes humains isolés.

Enfin, certaines de ces activités de recherches peuvent permettre d'envisager une exploitation rationnelle des produits animaux ou végétaux (éléphants de mer, pêche maritime, algues).

Au cours de 1968 et de 1969, des laboratoires de biologie ont été installés à Kerguelen, Amsterdam et Crozet.

Les dépenses de fonctionnement matériel ont été notablement réduites en 1969 par rapport à 1968 compte tenu de l'arrêt momentané de certains programmes et de l'effort d'investissement qui a été réalisé.

En outre, en 1970, seront mis en œuvre de nouveaux programmes orientés vers l'étude de ressources animales (poissons d'eau douce, mammifères importés, mammifères marins).

Océanographie.

Au cours de l'été austral 1968-1969, la campagne océanographique « Gallieni II » a eu pour objectif, comme les deux campagnes précédentes, l'étude des rides médico-océaniques de l'océan Indien et l'hydrologie de cet Océan et plus particulièrement, l'étude de la convergence subantarctique.

Il faut noter que ces campagnes sont les seules que la France entreprend dans un domaine océanique où ses possessions aussi bien australes que tropicales lui confèrent une situation privilégiée.

ANNEXE II

LE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le nickel est la base sur laquelle repose l'économie de la Nouvelle-Calédonie.

A l'heure actuelle, les gisements nickelifères reconnus de Nouvelle-Calédonie, soit près du tiers de la superficie du territoire, sont exploités, d'une part, par une grande entreprise industrielle, la Société « Le Nickel », d'autre part, par des mineurs indépendants.

1° La Société « Le Nickel » : second producteur de nickel du monde non-communiste, troisième producteur mondial, la Société « Le Nickel » (S.L.N.) constitue une vaste entreprise intégrée, la seule qui, dans le territoire, comprenne à la fois des installations industrielles, un domaine étendu et une flottille de transport (trois bâtiments).

La S.L.N. entre pour près de 80 % dans les exportations de la Nouvelle-Calédonie et verse à son budget 35 % des taxes et impôts. Elle emploie actuellement 3.800 salariés dont 70 cadres et 250 agents de maîtrise.

Les deux activités essentielles de la Société sont l'exploitation minière et la transformation d'une partie de son minerai en nickel-métal.

Le domaine minier de la S.L.N. et de ses filiales calédoniennes s'étend sur 180.000 hectares de concessions. Au cours de l'année 1968, 3.246.000 tonnes de minerai en ont été extraites, contre 2.835.000 l'année précédente. Elle en a exporté 860.000 tonnes sur le Japon contre 448.000 tonnes en 1967.

Le complexe industriel de la S.L.N. dans le territoire, situé à Doniambo, près de Nouméa, comporte deux usines aux destinations différentes : l'usine A fabrique essentiellement des mattes de nickel (sulfure de nickel contenant 75 à 80 % de métal). Sa production s'est élevée en 1968 à 14.893 tonnes dont une partie a été exportée sur l'usine de la S.L.N. du Havre en vue de sa transformation en nickel affiné. L'usine B est spécialisée dans la fabrication de ferro-nickel (ou fonte de nickel) dont elle tire quatre variétés. Sa production s'est élevée en 1968 à 22.426 tonnes.

La production globale de la S.L.N. pour l'année 1968 a donc atteint 37.318 tonnes de nickel contenu (contre 34.493 tonnes en 1967).

Le capital social de la société a été porté à la fin de 1968 à 290.587.350 F. Le chiffre d'affaires hors taxes est passé de 426.621.000 F en 1967 à 511.715.000 F en 1968. Les bénéfices de l'exercice 1968 s'établissent à 30.337.000 F contre 25.261.000 F en 1967.

2° Les mineurs indépendants : ce sont tous les autres possesseurs de titres miniers du territoire qui exploitent eux-mêmes leurs gisements ou qui perçoivent des « droits » sur le minerai extrait par des amodiataires.

En fait, cette catégorie d'exploitants miniers peut être classée en deux catégories :

a) Un nombre très limité d'entre eux a acquis une réelle indépendance grâce à la mise en œuvre de puissants moyens techniques et financiers ; leur capacité d'extraction est devenue suffisante depuis quelques années pour leur permettre d'établir des contrats commerciaux directs avec le Japon où ils vendent la totalité de leur production, sous forme de minerai brut ;

b) La masse des petits exploitants ou prospecteurs qui travaillent soit comme entrepreneurs, soit sous contrat, pour le compte d'exportateurs ou de la S. L. N. sur des gisements qui leur appartiennent en propre ou qui leur ont été amodiés par leur propriétaire.

Seul le premier groupe a acquis une surface commerciale suffisante pour influencer sur l'économie du territoire.

Au cours de ces dernières années, les quantités de minerai exportées par ce groupe n'ont cessé de croître de façon spectaculaire, passant de 500.000 tonnes en 1965 à 800.000 tonnes en 1966, 1.058.000 tonnes en 1967, et 1.634.000 tonnes en 1968.

Les besoins mondiaux en nickel croissent toujours davantage. L'aéronautique, l'informatique, l'énergie nucléaire, l'océanographie, les nouveaux moyens de transport, c'est-à-dire toutes les techniques de pointe, sont grandes consommatrices de nickel (chaque exemplaire de Concorde, par exemple, contiendra environ sept tonnes de nickel). Il est donc apparu au Gouvernement nécessaire et logique de développer la mise en valeur du gisement néo-calédonien. C'est pourquoi — et cette décision correspondant aux souhaits maintes fois exprimés par l'Assemblée territoriale — le Gouvernement a favorisé la naissance d'une nouvelle société, la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (COFIMPAC) constituée par l'I. N. C. O. (40 % du capital et quatre membres du Conseil d'administration) et la Société minière du Pacifique (SAMIPAC) groupant les intérêts français — dont votre rapporteur a donné le détail l'année dernière — réunissant 60 % du capital et six sièges au conseil d'administration. La commercialisation de la production sera assurée à raison de 50 % pour l'I. N. C. O. et de 50 % par la SAMIPAC.

A la suite de ce protocole d'accord, de nouvelles négociations se poursuivirent avec l'International Nickel pour aboutir récemment à l'approbation par un Comité interministériel, réuni le 17 février 1969, du schéma définitif de l'accord entre la SAMIPAC et l'I. N. C. O., prévoyant la constitution de la COFIMPAC ; cette Société a son siège social à Paris ; son capital social est de 15 millions de francs, réparti à raison de 60 % pour les intérêts français et de 40 % pour l'International Nickel, ainsi qu'il était prévu dès 1967. Les investissements nécessaires seront toutefois assurés dans une proportion inverse : 60 % par le groupe américain et 40 % par la SAMIPAC.

A partir de ce stade, l'implantation de la COFIMPAC en Nouvelle-Calédonie doit se réaliser selon un calendrier étalé jusqu'à la fin de 1973, date à laquelle démarrera la production, qui devrait être de l'ordre de 50.000 tonnes.

La réussite d'une opération de cette ampleur permettra d'assurer un développement considérable de la production du nickel grâce à la mise en exploitation des gisements à basse teneur.

A la suite des décisions irréversibles du Gouvernement français en 1967, la Société Le Nickel, qui avait longtemps manifesté une grande hésitation quant à ces perspectives, s'est lancée dans l'élaboration de projets très importants. Dans le même temps, l'examen des perspectives mondiales du marché contribuait à vaincre ses hésitations (la consommation est passée de 230.000 tonnes en 1963 à 290.000 tonnes en 1964, 330.000 tonnes en 1965, pour atteindre 400.000 tonnes en 1968). Selon les prévisions actuelles, il est permis d'envisager que la demande de nickel sur le marché mondial continuera à progresser au cours des prochaines années au taux de croissance pondéré de 8 % par an. C'est donc à 700.000 tonnes qu'on peut évaluer les besoins du monde occidental en 1976. Dans cette perspective, la S. L. N. a conçu un nouveau programme de développement de sa production, qui reprend, en la modernisant et en l'élargissant, un programme précédent conçu en 1966, au moment des offres de l'I. N. C. O. à l'Assemblée territoriale.

Ce programme se propose de porter à 50.000 tonnes la capacité annuelle de production, et enfin à 65.000 tonnes grâce à la participation de la société américaine Kaiser Aluminium and Chemical Corporation, avec laquelle la S. L. N. a passé

un accord en 1965, approuvé en 1967, aux termes duquel il a été constitué à parts égales deux sociétés filiales, l'une de droit français, la Société néo-calédonienne de nickel (N. C. N.), destinée à assurer le financement des équipements nécessaires pour produire 15.000 tonnes supplémentaires, l'autre, de droit américain, la société Kaiser-Le Nickel (K. L. N.), dont l'objet sera de commercialiser ces 15.000 tonnes sur le marché américain.

L'augmentation de la production, devant aboutir à une capacité supérieure à 65.000 tonnes, est échelonnée selon le calendrier ci-dessous :

ANNÉES	PRÉVISIONS	PRODUCTION réalisée.
	(En tonnes.)	
1967	35.000	34.500
1968	37.000	37.318
1969	38.000	»
1970	44.000	»
1971	62.000	»
1972	66.500	»

La réalisation d'un tel programme nécessitera le lancement des opérations suivantes :

a) Création du centre de Népoui, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie, et construction d'un port minéralier dans la baie du même nom ;

b) Modernisation et extension de l'usine de Doniambo par la mise en service de nouveaux fours électriques alimentés par trois nouveaux groupes thermiques de 36.000 kW chacun.

Les investissements nécessaires à cette opération étaient évalués à 734 millions de francs, dont 60 millions de fonds de roulement correspondant aux frais de stockage et aux intérêts des sommes investies.

Pour mener à bien ce programme, la S. L. N. vient de déposer une demande d'aménagements fiscaux concernant à la fois les investissements et l'exploitation courante.

La Société Le Nickel pourrait bénéficier pour la mise en œuvre de ce programme de l'ensemble des nouvelles dispositions introduites par la loi n° 69-6 du 3 janvier 1969 portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et de son décret d'application du 19 juin 1969.

La réalisation du programme de la S. L. N. aurait d'heureuses conséquences pour l'économie et les finances de la Nouvelle-Calédonie :

— large ouverture du marché des Etats-Unis à la production du nickel du territoire, grâce à la Société Kaiser-Le Nickel ;

— plus-values fiscales provoquées par le développement des activités de la S. L. N., principal contribuable du territoire ;

— augmentation importante des effectifs du personnel de la S. L. N. estimée à environ 1.300 emplois supplémentaires en fin de programme ;

— stimulation des activités agricoles et pastorales aux environs de Népoui ;

— valorisation du domaine minier en raison de la généralisation d'une exploitation à la teneur moyenne de 2,60 % au lieu de 2,80 %.

Grâce au nickel, l'expansion du commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie se poursuit.

Balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie.

DÉSIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968
	(En millions de francs C. F. P.)				
Importations	4.889	6.837	6.037	7.068	8.350
Exportations	5.596	5.848	6.970	7.100	10.164
Balance commerciale	+ 707	— 989	+ 933	+ 32	+ 1.814
Taux de couverture des importations par les exportations	114 %	85 %	115 %	100 %	120 %

La composition des exportations est révélatrice :

Exportations de la Nouvelle-Calédonie.

DÉSIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968
	(Valeurs, en millions de francs C. F. P.)				
Nickel	5.308	5.644	6.722	6.892	9.986
Minerai	(1.124)	(973)	(1.080)	(1.659)	(3.161)
Mattes	(2.107)	(2.268)	(2.462)	(1.998)	(2.591)
Fontes	(2.077)	(2.463)	(3.180)	(3.240)	(4.234)
Fer	69	61	47	43	43
Chrome	»	»	»	3	1
Café	121	67	98	64	62
Coprah	21	14	13	10	15
Autres produits	77	62	95	88	57
Totaux	5.596	5.648	6.970	7.100	10.164
Variations annuelles	+ 35 %	+ 5 %	+ 49 %	+ 2 %	+ 43 %

Elles reposent à plus de 98 % sur les produits du nickel. Dans l'avenir, les expéditions de minerai devraient se ralentir, le développement des installations métallurgiques permettra de traiter sur place le minerai, ce qui incorporera davantage de travail néo-calédonien dans les exportations.

ANNEXE III

LES PRINCIPALES REALISATIONS EFFECTUEES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER PENDANT L'ANNEE 1968

Le financement des dépenses d'équipement dans les Territoires d'Outre-Mer est assuré par le Fonds d'Investissements pour le Développement économique et social (F. I. D. E. S.), section générale et section locale, ainsi que par l'aide financière des ministères techniques métropolitains. A cette aide purement métropolitaine, il convient d'ajouter celle du Fonds européen de Développement, qui découle d'ailleurs de la participation de la France à l'alimentation de ce fonds, en application du traité de Rome.

Les principales réalisations effectuées sur ces financements au cours de l'année 1968 sont indiquées pour chacun des territoires.

Il est à noter que la réalisation de la plupart d'entre elles s'étale sur plus d'une année. Les indications qui suivent portent sur les opérations en cours ou lancées en 1968.

I. — Comores.

F. I. D. E. S.

Etudes générales. — Elles ont porté essentiellement sur l'hydraulique humaine et pastorale, le réseau routier, les télécommunications et les aérodromes.

Production. — La Société de Développement économique des Comores et le Bureau de développement de la production agricole ont poursuivi leur action d'encadrement des producteurs et le développement de la production. L'objectif tend à accroître les productions vivrières dans les hauts, et les cultures d'exportation dans les secteurs cotiers.

Infrastructure. — Les routes secondaires ont été améliorées, les aérodromes entretenus, les réseaux radio-électriques entre les îles ont été modernisés, grâce à une aide technique apportée aux services locaux.

Equipements sociaux. — La lutte contre les grandes endémies, notamment la tuberculose, a été renforcée. Des classes et des logements ont été construits pour l'enseignement primaire et agricole. Des puits, des citernes et des adductions d'eau ont été réalisés, et l'étude de l'alimentation en eau de Moroni a été poursuivie.

CONTRIBUTION DES MINISTRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

Des nouvelles modernisations ont été apportées au lycée de Moroni et à ses annexes de Mutsamudu et Dzaoudzi. Des études ont été menées pour l'extension de l'aérodrome de Moroni. Des améliorations ont été apportées au balisage maritime.

II. — Nouvelle-Calédonie.

F. I. D. E. S.

Etudes générales. — Elles ont porté essentiellement sur des opérations d'urbanisme, telles que lotissements, urbanisation et digue de l'île Nou, la refonte et l'extension de l'hôpital Gaston-Bourret, à Nouméa, l'adduction d'eau de Nouméa.

Production. — L'action de la Société de Développement de la Nouvelle-Calédonie s'est accentuée dans le domaine de l'amélioration des pâturages. Une politique de génie rural a été lancée, portant sur les chemins et l'hydraulique. La protection de la forêt et le reboisement se sont poursuivis.

Infrastructure. — L'action a porté sur le réseau routier, par amélioration de points singuliers, les aérodromes notamment ceux des îles, les adductions d'eau et électrifications de centres de l'intérieur, et le lancement à Nouméa de nouveaux lotissements.

Equipements sociaux. — Les opérations traditionnelles sur le plan de l'enseignement primaire et des dispensaires de l'intérieur ont continué. Les travaux de construction d'une maternité moderne à l'hôpital de Nouméa ont débuté.

CONTRIBUTION DES MINISTRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

Des travaux importants ont été réalisés sur l'aérodrome de la Tontouta, dans le cadre d'un programme pluriannuel. Le lycée Lapérouse a été complété par un collège d'enseignement technique et d'un collège d'enseignement secondaire. Des collèges d'enseignement général ont été créés dans les centres de l'intérieur.

F. E. D.

L'appel d'offres pour la construction de cinq ponts sur la côte Est a été lancé, de même que l'appel d'offres pour la construction d'un môle d'accostage dans le port de Nouméa.

III. — Polynésie française.

F. I. D. E. S.

Etudes générales. — Les recherches d'eau souterraines ont été poursuivies avec succès aussi bien à Tahiti que dans certaines îles. L'étude d'une route dite des collines a été lancée, afin de donner un dégagement de type autoroutier à la ville de Papeete, d'abord jusqu'à l'aérodrome de Faava, puis jusqu'à Outu Maoro, zone à vocation touristique. De même débutait la reconnaissance du tracé de la route traversière de Tahiti. Dans le domaine de l'urbanisme des lotissements urbains nouveaux ont été mis au point.

Production. — L'année 1968, coïncidant avec une période d'activité intense du C. E. P., n'était guère favorable au développement de la production agricole. Cependant les actions traditionnelles ont été poursuivies, notamment pour la formation des cadres à l'école d'Oponohu, et le maintien de la production de coprah. Une huilerie a été installée dans le nouveau port de Papeete, afin de valoriser la production.

Infrastructure. — Le programme d'amélioration des routes existantes a été mené selon les prévisions, tant à Tahiti que dans les îles principales. L'aérodrome de Morea a été ouvert au trafic. Des compléments ont été apportés aux installations du nouveau port de Papeete. Deux hôtels importants et l'aménagement d'une zone touristique à Outu Maoro ont été entrepris, avec des financements privés et publics complémentaires.

Equipements sociaux. — Un important programme de constructions scolaires du premier degré a été poursuivi, pour tenir compte du développement démographique et des migrations de population. Des plans d'urbanisme concernant non seulement Papeete mais les communes suburbaines et certains districts ont été révisés ou étudiés. Des améliorations ont été apportées aux adductions d'eau.

CONTRIBUTION DES MINISTÈRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

Les aérodromes d'Etat ont reçu des compléments importants dans leur équipement, notamment à Faava, et à Uturoa où la piste en corail a été revêtue.

La construction du nouveau lycée technique de Taone a débuté. Des collèges d'enseignement général ont été édifiés dans les principales îles et les principaux districts de Tahiti.

Le lycée d'Uturoa a été achevé.

Le réseau général radio-électrique a poursuivi le transfert de ses installations de Fare Ute, à Papenoo.

Le balisage maritime a été amélioré.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires sociales a pris en charge la lutte contre la tuberculose, la lèpre et la filariose.

F. E. D.

L'année 1968 a connu une intense activité sur le chantier du nouvel hôpital général de Mamao, qui a reçu, en fin d'année, ses équipements lourds.

La construction de 90 classes primaires et de 32 logements scolaires a été lancée.

IV. — Saint-Pierre et Miquelon.

F. I. D. E. S.

Le nouveau port de Saint-Pierre, réalisé grâce au F. E. D., a été complété par l'achèvement du quai Nord du môle frigorifique. Des études ont été faites pour la construction du frigorifique de stockage et la construction d'un chalutier à pêche arrière pour la S. P. E. C.

L'aménagement de la voirie urbaine et des routes s'est poursuivi.

CONTRIBUTION DES MINISTÈRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

La nouvelle piste de l'aérodrome de Saint-Pierre est entrée en service. Les travaux de la Maison des Jeunes ont débuté. Le réseau général radio-électrique a pris en charge les liaisons extérieures du Territoire. L'O. R. T. F. a mis en place la télévision à Saint-Pierre. L'institut scientifique et technique des pêches a achevé les laboratoires de sa station de recherche.

F. E. D.

A la fin 1967 a été mis en service le nouveau port de Saint-Pierre et 1968 a marqué un accroissement très net des touchées de navires de pêche de toutes nationalités, intéressés par les nouvelles facilités qui leur étaient offertes.

L'étude de l'amélioration du réseau de distribution d'eau de Saint-Pierre a été achevée et la Convention de financement signée.

V. — Wallis et Futuna.

F. I. D. E. S.

Etudes générales. — Elles ont surtout porté sur l'urbanisme et la création de nouvelles zones résidentielles à Mata Utu.

Production. — L'action traditionnelle d'assistance technique en vue du maintien ou du développement de la production agricole et de l'élevage a été poursuivie.

Infrastructure. — Les travaux ont essentiellement consisté à mettre en place la nouvelle base des travaux publics et à entretenir le réseau routier.

Equipements sociaux. — L'hôpital de Sia a été aménagé. L'électrification de Mata Utu, dans sa première phase, est devenue effective. Des subventions ont été accordées à la Mission catholique, qui distribue l'enseignement.

CONTRIBUTION DES MINISTRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

L'appel d'offres pour la réfection et le revêtement de l'aérodrome de Hihifo a été lancé. La prise en charge financière de l'enseignement primaire par le Ministère de l'Education nationale, dans le cadre d'une convention à passer avec la Mission catholique, a fait l'objet de négociations très poussées, afin que cette aide devienne effective en 1969.

F. E. D.

L'appel d'offres pour la route circulaire de Futuna a été lancé.

VI. — Territoire français des Afars et des Issas.

F. I. D. E. S.

Production. — Les programmes traditionnels en faveur de l'agriculture (palmeraie et cultures maraîchères) et de l'élevage ont été poursuivis. En matière d'hydraulique agricole et pastorale des résultats très satisfaisants ont été obtenus.

Equipements sociaux. — L'effort s'est porté sur l'enseignement primaire, la lutte contre la tuberculose et les dispensaires de brousse. A Djibouti même, l'important lotissement du Stade a été ouvert en location et location-vente grâce à des financements mixtes avec le F. E. D. et les études du futur lotissement des Salines ont été poussées activement.

Sur un crédit spécial, figurant au chapitre 58-00, a été poursuivie la construction du nouveau môle destiné au trafic des marchandises dans le port de Djibouti.

CONTRIBUTION DES MINISTÈRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

Des travaux ont été effectués sur l'aérodrome de Djibouti. L'O. R. T. F. a modernisé l'émetteur de Radio-Djibouti.

F. E. D.

Comme indiqué plus haut, le lotissement du Stade a été livré à ses occupants et les études du lotissement des Salines menées à leur terme.

VII. — Territoire des terres australes et antarctiques françaises.

F. I. D. E. S.

Le programme pluriannuel d'infrastructure des bases s'est poursuivi, notamment à Kerguelen et aux Crozet. Plusieurs bâtiments provisoires, datant des premières missions ont été remplacés par des constructions définitives.

Sur des crédits alloués par la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique ont été créés ou complétés des laboratoires de sciences fondamentales, qui fonctionnent souvent en liaison étroite avec des centres scientifiques étrangers.

VIII. — Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

F. I. D. E. S.

Le F. I. D. E. S. contribue à alimenter le plan conjoint et supporte seul la charge du plan national.

Infrastructure. — Les études du quai de Port-Vila, menées par un bureau britannique, ont été achevées et le plan conjoint de financement mis au point.

De nombreux travaux ont été effectués sur les routes et les aérodromes locaux.

Production. — Des études importantes ont porté sur le développement de l'élevage et de la production de coprah, qui déboucheront dès 1969 sur les premières réalisations, notamment en matière d'élevage.

Equipements sociaux. — L'effort a porté principalement sur les hôpitaux et dispensaires français, qui jouissent d'un rayonnement important auprès des populations mélanésiennes.

CONTRIBUTION DES MINISTÈRES TECHNIQUES METROPOLITAINS

L'enseignement français a été pris en charge par le Ministère de l'Éducation nationale, qu'il s'agisse du premier ou du second degré. Le lycée de Port-Vila a été construit et mis en service.

D'importants travaux ont été réalisés sur la piste de l'aérodrome de Bauerfield, à Vaté.